

# UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

\*\*\*\*\*

## Note de présentation au CA et Relevé des propositions du C.E.V.U. du 26 octobre 2001

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 9 h 30 par Mr Alain Arconte administrateur provisoire. 25 membres étaient présents ou représentés sur les 40 du conseil.

L'ordre du jour comportait trois points :

1/ Approbation des PV de la séance du 22 septembre et de la section permanente du 11 octobre.

2/ Examen des demandes d'habilitations ( Suite )

3/ Questions diverses : deux questions

- La prise en charge des étudiants qui se rendent à un conseil.
- Formation pour les internes aux urgences pédiatriques.

1/ Les procès verbaux du conseil du 22 septembre et de la section permanente du 11 octobre sont approuvés par le conseil.

Ci-joint : les documents relatifs à la section permanente du 11 octobre.

2/ Il s'agit d'examiner pour chaque composante les demandes d'habilitation sur lesquelles le CEVU a formulé des observations lors de la séance du 22 septembre. Les critères d'analyse sont ceux signalés dans la note de présentation du CEVU du 22/09 et la réponse de la composante aux observations.

Vous trouverez ci-joint les tableaux du 22 septembre pour chaque composante, complétés en fonction des éléments présentés le 26 octobre 01. Pour la composante LSH le tableau a été modifié dans un souci de clarification.

D'une manière générale, on peut noter que la note de cadrage sur les habilitations approuvée par le CEVU du 14 juin et le CA, n'a pas eu tous les effets escomptés dans l'élaboration par chaque composante de son offre de formation. C'est en particulier vrai pour ce qui concerne les éléments d'organisation et de contrôle de connaissance.

- La fiche CEVU non ou incomplètement remplie dans bien des cas.
- Certains diplômes comportent un nombre important d'épreuves, on peut dépasser facilement 20 examens pour valider une année.

### a) UFR SJE 97-1

Deux diplômes devaient être examinés : Le DESS ( Droit et Gestion des Collectivités Locales) et la maîtrise de Sciences de gestion.

**Le DESS Droit et Administration des Collectivités Territoriales**, qui à donc changé de nom est présenté par le doyen Thérésine. Annoncé comme différent du DESS de la fac de Droit de la Martinique et en l'absence d'accord entre les deux composantes sur ce sujet, **Le CEVU émet un avis favorable sous réserve toutefois que la formation soit auto-financée. Cet engagement est pris par le Doyen.**

Un avis favorable est donné à la maîtrise de Sciences de gestion, dont le dossier a été complété, conformément à la demande du CEVU.

Le CEVU observe que les intitulés des options de Licence et de maîtrise de sciences économiques sont modifiés. Une modification est approuvée, l'option **analyse et politique économiques** devient **analyse, modélisation et politique économiques**. Cet intitulé donne une meilleure lisibilité sur l'objectif du diplôme.

Pour l'autre option le CEVU demande que l'intitulé **option économie internationale**, ne soit pas modifié. Il était demandé d'ajouter l'expression « **monnaie et finance** », or cet enseignement n'est pas obligatoire dans la maquette.

## **b) FACULTE de Droit et D'économie de la Martinique**

Le CEVU observe que malgré ces remarques, la demande d'habilitation de la licence d'économie mention monnaie, banque, finance porte comme date d'ouverture **rentrée 2001**. Le CEVU renouvelle son opposition à faire fonctionner un diplôme avant l'habilitation.

## **c) UFR LSH**

La liste des demandes d'habilitations de la Fac LSH, est présentée avec un tableau où sont distingués créations (avec classement) et renouvellements.

La composante demande sur ce contrat 15 créations de diplômes et donne un classement pour 13.

Il convient d'ajouter à cela, le rattachement de deux autres Licences à la mention « documentation » et d'une autre à la mention LGC.

S'ajoutent également les duplications programmées au cours du contrat que vous trouverez en annexe à la présente note.

S'agissant de ces duplications, il est observé que les actuelles arrêtés d'habilitation des DEUG espagnol, Histoire, Géographie portent la mention : Guadeloupe, Martinique. De même ceux des DEUG Lettres modernes et Anglais portent la mention : Guadeloupe, Guyane, Martinique.

La décision de duplication ne constitue pas un problème d'habilitation mais essentiellement un problème politique. Le CEVU ne se prononce pas sur la programmation envisagée par la composante LSH de ces duplications.

- Pour la licence de Géographie mention environnement ou Aménagement, le CEVU ne donne pas d'avis favorable en observant que la composante n'a pas classé cette demande.
- Pour la LP Métiers du Patrimoine, il est précisé que le vivier existe pour l'ouverture des deux options. Le CEVU donne un avis favorable.
- Le CEVU rappelle son soutien à la création d'un IUP de communication, qui sera un département de l'UFR LSH et en conséquence maintient son avis défavorable au second cycle « information et communication ».
- S'agissant du 2° cycle d'ethnologie, le CEVU après avoir pris connaissance de l'argumentaire fournit en réponse à ses observations, maintient son avis défavorable après vote.
- Le CEVU donne un avis favorable aux trois DESS demandés par la composante. Il convient de noter les éléments suivants :

Pour le DESS CREPIJ, il s'agit d'une cohabilitation qui sera demandée pour la rentrée 2003 avec Paris 13.

Pour le DESS Mastaire, bien que le débat mette en évidence une complémentarité entre ce DESS et celui managé par le SEPFC (convention avec Paris 6), il apparaît difficile d'envisager une demande commune. Considérant qu'il y a pour le moment une seule demande d'habilitation, le CEVU donne un avis favorable en regrettant l'absence d'une réelle collaboration sur ce dossier.

Le DESS FLE est un projet pédagogique qui se situe dans le cadre de la coopération régionale conduite par l'ISEF. le CEVU donne un avis favorable.

- Pour ce qui est des mentions de licence (FLE, Doc, LGC), le CEVU note que des écarts importants dans le volume horaire subsistent, entre une licence avec mention et la même licence sans mention, contrairement à l'esprit de l'arrêté, qui acceptent un écart de 25 h. En conséquence le CEVU demande que dans l'organisation de ces diplômes, cet écart **soit inférieur à 50 h**.

La même remarque s'applique à la licence de géographie (mention histoire) et la licence histoire (mention géographie). Le CEVU s'étonne que ces habilitations soient demandées alors qu'il n'y avait pas d'étudiants inscrits en 00/01, sans doute en partie à cause de la remarque précédente. L'assurance est donnée sur un redémarrage de cette filière compte tenu des possibilités à venir sur les postes dans le secondaire.

- Pour les renouvellements, voir tableau page 3 et 4.

#### d) SEPFC

Le SEPFC sollicite la création d'un **DUT technique de commercialisation**.

Ce projet qui comprendrait une part importante d'étudiants dans le cadre de l'alternance (Financement AGEFOS-PME) est présenté par madame Audigier, MCF à l'IUT. Il soulève deux observations :

- Les délais pour la création à la rentrée 2002 d'un département d'IUT (c'était le 15/09/01)
- L'absence de concertation avec l'IUT, pas d'avis du conseil de la composante.

En conséquence le CEVU demande que ce projet soit discuté avec l'IUT. Selon l'avis de l'IUT, le principe de création pourrait être acté dans le contrat, et la demande formulée ultérieurement.

Une possibilité de mise en œuvre peut être étudiée dans le cadre d'une convention avec Paris 13, par exemple.

#### e) IESG

La composante présente une demande de création d'une licence de portugais. Cette demande n'était pas présentée le 22 septembre et l'avis de la composante n'est pas formulée. Le CEVU ne se prononce pas mais considère que la composante pourrait demander l'inscription dans le contrat du principe de création d'une telle licence.

**f) SEN**

Le CEVU avait demandé la restructuration de la filière BIO. La demande initiale comportait trois créations ( 2°cycle de biochimie et maîtrise de biologie cellulaire et physiologie) et deux renouvellements ( licence de biologie et maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes).

La faculté demande le renouvellement de l'existant et la création de la licence de biochimie et de la maîtrise de biologie cellulaire et physiologie.

Il convient de noter que la licence de Biologie ( mention biologie générale et sciences de la terre et de l'univers) est reconfigurée compte tenu de la licence de biochimie et de la demande de l'IPR de SVT. De même la création de la maîtrise de biologie cellulaire et physiologie répond au souci de mieux préparer à l'enseignement dans le 2° degré en SVT. Le CEVU donne un avis favorable.

Une demande de création d'une licence prof **Energie et Environnement**, n'est pas retenue par le CEVU car ne comporte pas l'avis de la composante. Elle pourra demander l'inscription dans le contrat du principe de création d'une telle licence.

**3/ Questions diverses**

- Un étudiant sollicite la prise en charge complète par l'UAG ( hébergement + déplacement + repas) pour les étudiants qui se rendent aux réunions du CEVU. Cette proposition reçoit l'approbation générale des membres du CEVU et fera l'objet d'une démarche dans ce sens.
- Un étudiant demande au CEVU de prendre acte d'une demande de formation (séminaire) pour les étudiants qui assurent les gardes en pédiatrie. Le CEVU demande que cette proposition soit programmée et présentée par la faculté de Médecine.

Fin de séance à 13h30.